



Règlement intérieur de la classe de CM2H

Article 1

Tous les élèves de la classe de CM2H ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Article 2

Tous les élèves de la classe de CM2H ont droit au respect, quelque soit leur âge, leur couleur de peau, qu'ils soient filles ou garçons.

Matériel

Article 3

Tous les élèves doivent prendre soin de leur matériel et de celui de la classe. Les dégradations volontaires seront sanctionnées.

Article 4

Il est interdit de prendre les affaires de ses camarades sans leur demander.

Travail

Article 5

Les élèves ont le droit d'aider leurs camarades lorsqu'ils sont en difficulté.

Article 6

Les élèves ont le droit de parler (ou chuchoter) pour échanger des informations.

Article 7

Les élèves ont le droit de demander de l'aide lorsque cela est nécessaire (d'abord aux camarades puis au maître).

Article 8

a- Il est absolument interdit de se décourager et il n'est pas permis de ne rien faire sous prétexte de n'avoir rien compris : un début de solution à un exercice est toujours plus formateur que l'oisiveté.

b- Les élèves doivent toujours s'occuper intelligemment, y compris avec des jeux éducatifs, par la lecture ou avec son « cahier personnel ». Les jeux inutiles sont interdits.

Comportement

Article 10

On a le droit de se déplacer utilement (pour aider un camarade, pour mieux voir le tableau ...)

Article 11

Les déplacements inutiles sont interdits. Lorsque l'on a besoin de quelque chose, il suffit de lever la main et demander au maître la permission de se déplacer.

Article 12

Il est interdit de couper la parole au maître ou à ses camarades car c'est impoli.

Article 13

Les élèves doivent lever le doigt pour avoir la parole.

Article 14

Les bavardages sont interdits. Cela gêne les camarades qui travaillent.

Article 15

Il est interdit de manger ou de boire pendant les cours : c'est impoli et cela salit la classe.

Article 16

Toutes les actions dangereuses pour soi et pour les autres sont interdites.

Article 17

On peut sortir sans demander la permission au professeur, mais uniquement en cas d'urgence.

Article 18

Les sorties et les entrées en classe se font dans l'ordre et le silence. Les rangs sont toujours ordonnés.

Généralités

Article 19

Le droit absolu de chaque élève de la classe est le droit de travailler car c'est la raison pour laquelle on vient à l'école. Toute action visant à faire entrave à ce droit sera sanctionnée.

Article 20

Tous les élèves de la classe de CM2H doivent respecter le présent règlement qui a été voté et adopté par la majorité le

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Signature du maître :